

FICHE DISPOSITIF BOURSE DE RÉSIDENCE

DGA Développement Economique et Innovation
Direction de l'Attractivité du Territoire
Service audiovisuel

Référent: Murielle SYNAK



1. Cadre légal et réglementaire

Ce dispositif d'aide fait partie du fonds de soutien mis en place en novembre 1999 par la Région Réunion afin de soutenir le secteur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia. Ce fonds a pour objectif d'accompagner l'ensemble des étapes de création des œuvres audiovisuelles cinématographiques et de nouveaux médias.

Les dispositifs faisant partie de ce fonds ont pour base juridique le régime d'aides exempté n° SA 61115 (2020/XA), relatif aux aides à l'écriture de scénarios et au développement, à la production d'œuvres audiovisuelles pour la période 2021-2023, adopté sur la base du règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Sur le plan national, les dispositifs de ce fonds de soutien régional font l'objet de conventions cadres pluriannuelles entre la Région, l'État (DAC de La Réunion) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). La convention pour la période 2020-2022 a été signée en 2020. Ce conventionnement est renouvelé régulièrement. Par le biais de ce partenariat, le CNC cofinance à hauteur de un tiers les aides à la production versées par la Région dans le cadre de ce fonds.

2. Définition/ objectifs stratégiques

Ce dispositif soutient la phase d'écriture d'une création audiovisuelle qui consiste à définir le contenu d'une œuvre audiovisuelle ou cinématographique, qui peut-être divisée en scènes. Il décrit l'histoire de l'œuvre et peut aller jusqu'à définir le matériel technique à employer, les lieux, les décors, la durée des prises de vue, les costumes, les acteurs, leurs dialogues, leurs actions, etc.

L'objectif stratégique de ce dispositif est, de ce fait, de soutenir, la phase amont de la production audiovisuelle.

3. Objectifs opérationnels

L'objectif opérationnel de ce dispositif est de favoriser l'émergence de nouvelles créations numériques afin de permettre l'épanouissement de talents réunionnais. Pour ce faire, ce dispositif soutient la participation d'auteurs locaux à des bourses de résidences nationales ou internationales afin d'y bénéficier d'un accompagnement dans l'écriture de leurs projets.

4. Caractéristiques

Public cible : Personnes physiques (auteurs) ressortissants de La Réunion, dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion ou celle-ci dans son environnement de l'océan Indien.

En cas de pluralité d'auteurs, un seul sera nommé explicitement porteur de projet et bénéficiaire de la subvention attribuée. Il sera seul responsable de l'exécution de la prestation aidée.

Les dossiers sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- qualité du projet d'écriture personnel de l'auteur,
- qualité de l'œuvre antérieure de l'auteur,
- exigence artistique et culturelle du projet, co-élaboré par la structure et l'auteur,
- capacité de la structure d'accueil à conduire le projet,
- motivation de l'auteur.

Montant min/max/moyen : bourse de résidence d'un montant forfaitaire de 1 500 € correspondant à la prise en charge des frais de transport aérien et d'hébergement inhérents à la participation à une bourse de résidence d'écriture.

5. Modalités de mise en oeuvre

Ce dispositif d'aide fait l'objet d'un examen consultatif par la Commission du film de La Réunion avant examen final des diverses commissions de la Collectivité régionale (Commission Sectorielles et Commission Permanente).

6. Budget/Bilan

Budget 2023 du fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma : 4 M€

En 2022, sur 139 projets examinés, 73 ont été soutenus par la collectivité et le CNC, dans le cadre de la convention CNC-Etat-Région 2022, ce qui équivaut à un taux de sélection de 52, 52% .

En termes financiers, cette politique a représenté un engagement de 4 339 700 €1 réparti de la façon suivante :

- Bourse de résidence : 3 projets pour 4 500 € engagés ;
- Aide à l'écriture : 17 projets pour 72 000 € engagés ;
- Aide au développement (pilote et maquette inclus) : 20 projets pour 296 000 € engagés ;
- Aide au court métrage : 10 projets pour 405 000 € engagés ;
- Aide à la production cinématographique : 10 projets pour 2 540 000 € engagés ;
- Aide à la production audiovisuelle : 13 projets pour 1 022 200 € engagés ;

Le financement de ces nouveaux projets a eu plusieurs retombées positives pour le territoire régional en termes de création artistique originale, de valorisation touristique, de dépenses locales et d'emploi.